

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 01/2020 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 29 janvier 2020 à Dully

Mme Pascale Vollenweider, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Dully pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Présences

32 délégués et suppléants (11 fixes et 21 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Pierre Burnier (procuration à M. Claude Molteni, commune de Dully)
M. Hans-Peter Bruner (remplacé par Mme Monique Bersier)

Délégués variables : Mme Barbara Barraz (remplacée par Mme Marylin Rohrbach)
M. Stéphane Bettems (remplacé par Mme Gabriela Jung Konishi)
M. Jean-Pierre Roland (remplacé par M. Arthur Petit)

Absents :

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (pas de remplaçant)
M. Andreas Buntschu (remplacé par M. Nicolas Mivelaz)
Mme Mélanie Berthet (pas de remplaçant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

Suite à la réception d'un postulat et de deux interpellations par le bureau, deux points supplémentaires sont proposés à l'ordre du jour. Mme la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir approuver l'ordre du jour modifié suivant :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019
3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal
4. Communications du Bureau
5. Communications du CODIR
6. Préavis N° 01-2020 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour la mise en place de classes en éléments modulables sur le site du Martinet
7. Postulat de Mme Dominique Perren et consorts pour la compensation d'un terrain de sport au Martinet
8. Interpellations de Mme Valeria Mozzetti Rohrseitz et consorts pour la planification future des besoins en bâtiment scolaire et le plan canicule pour les écoles et UAPE
9. Election d'un membre à la Commission de gestion
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019**

M. Philippe Parmelin signale une erreur en page 6, 4^e paragraphe, 1^{ère} ligne : supprimer le mot « peu ».

Suite à cette correction, le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. **Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal**

M. Claude Molteni	délégué fixe	Dully
Mme Corinne Maday	déléguée variable suppléante	Perroy
M. Arthur Petit	délégué variable suppléant	Rolle

4. **Communications du Bureau**

Au vu des délais très courts, le bureau n'a pas été en mesure d'agender sa réunion habituelle précédent les séances. Cependant des changements de membres sont à signaler pour la commune de Rolle :

M. Giorgio Micello a été élu Municipal pour la commune de Rolle. Il a repris le dicastère des écoles auparavant occupé par M. Loïc Haldimann. Il a de ce fait également remplacé ce dernier au sein du Codir et a été assermenté en date du 13 janvier 2020 afin de prendre immédiatement ses fonctions. M. Loïc Haldimann a quant à lui repris la fonction de délégué fixe en remplacement de M. Denys Jaquet, Syndic de Rolle, qui a pour sa part démissionné de notre association.

De plus M. Andreas Buntschu a démissionné de sa fonction de délégué variable et il est remplacé par M. Arthur Petit.

Mme Vollenweider rappelle que la séance du Conseil intercommunal, agendée au 10 juin 2020, est reportée au 17 juin 2020. La commune de Mont-sur-Rolle accueillera l'assemblée à cette occasion.

5. **Communications du CODIR**

Mme Sandra Gordon annonce les modifications de répartition des dicastères du CODIR, décidée en date du 13 janvier 2020 :

- M. Giorgio Micello : Accueil de jour, chambre consultative, services techniques de la ville de Rolle, bibliothèque.
- M. Frédéric Mani : Finances et informatique

Mme Gordon remercie chaleureusement M. Haldimann pour son engagement au sein du CODIR. Depuis l'année 2016, il a su défendre ses valeurs politiques et sociales avec conviction au sein de cette Association et il rejoint désormais les rangs de l'organe législatif.

6. **Préavis N° 01-2020 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour la mise en place de classes en éléments modulables sur le site du Martinet**

Mme Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions de la Commission des finances qui sont identiques à celles du préavis.

- Mme Nathalie Eynard est très surprise de l'urgence à parer à un manque important de classes et cela quelques mois avant la nouvelle rentrée scolaire. Elle constate qu'en 2018, un rapport établissait déjà qu'une salle de classe devrait être ajoutée en septembre 2020.

Par ailleurs, elle trouve dommage de détruire un terrain de sport tout neuf financé par les contribuables. Mme Eynard relève qu'une réflexion à long terme aurait dû être menée et que le développement des écoles ne devrait pas être effectué dans une telle situation d'urgence.

Elle suggère d'installer des containers dans la cour de l'école et de prendre le temps d'avoir une réflexion approfondie comme cela se fait dans d'autres établissements.

M. Philippe Straub explique que l'année passée, deux classes ont déjà pu être mises rapidement à disposition pour la rentrée 2019. Le besoin de classes supplémentaires au Martinet était connu à ce stade. Cependant, il souligne que, sur ce site, la planification du plan d'affectation ne permet pas de construire un bâtiment définitif correspondant aux besoins futurs. Cela aurait impliqué la modification de cette zone dans son intégralité. De plus, un container aurait pu y être installé, mais cela n'aurait pas compensé le manque de salles de gym. Par ailleurs, il n'aurait pas pu être monté près de la piscine à cause des normes du feu. Il rappelle qu'en octobre 2019, la DGEO avait finalement demandé 6 à 12 classes supplémentaires.

M. Straub informe que l'avantage de ces classes en éléments modulables est qu'il laisse une certaine souplesse pour adapter les dimensions des classes à créer. Cela pourrait permettre l'enclassement d'élèves de primaire. De plus, ce matériel a le gros avantage de pouvoir être démonté et reconstruit ailleurs dans le futur. Il souligne que la clause d'urgence a pu être évoquée pour les quatre classes nécessaires à la prochaine rentrée scolaire, mais pas pour un nombre plus élevé. Pour la deuxième phase de construction, soit 8 classes supplémentaires, un appel d'offres sera effectué en bonne et due forme.

- M. Christian Scaiola prend la parole en tant que délégué, parent d'élèves et membre de la direction des écoles. Il constate que la responsabilité de la mauvaise planification des classes à créer est mise sur la direction des écoles mais il souligne qu'il est très difficile de chiffrer les besoins de classes à long terme. Cependant, il insiste sur le fait qu'en 2018 déjà, la direction a évoqué le manque de locaux disponibles.

Il constate qu'à l'heure actuelle, une classe de sciences est occupée par des élèves ce qui est problématique. Il souligne par ailleurs que les quatre classes à créer sont déjà insuffisantes au vu du nombre d'élèves supplémentaires à accueillir dès la prochaine rentrée scolaire. De plus, la loi prévoit que des classes de rattrapage soient ouvertes et cela s'avère impossible actuellement à cause du manque de place. En outre, il serait opportun de déplacer la classe d'accueil d'Aubonne fréquentée par des élèves non-francophones sur le site du Martinet. Par ailleurs, l'école de Gilly n'a pas accès à certaines prestations, tel que le lieu « ressources » pour les élèves en difficulté alors qu'ils devraient pouvoir en bénéficier à Rolle comme les autres élèves. Selon lui, il serait impératif d'avoir les 12 classes supplémentaires disponibles dès 2022. De plus, il suggère que l'extension du collège du Martinet se fasse au plus vite car le nombre des salles de gym et de salles spéciales est insuffisant. Les journées des élèves vont devoir passer à 10 périodes pour que chaque classe puisse accéder à ces locaux.

M. Straub répond que le Codir est conscient des besoins en locaux mais qu'il n'est pas possible de construire 12 classes pour n'en remplir que 5. Par contre la deuxième phase du projet pourrait permettre la construction des 8 classes supplémentaires grâce à une mise à l'enquête complémentaire.

Il relève également que le bâtiment modulable est installé sur le terrain de basket, car cet emplacement est parfaitement conforme au plan partiel d'affectation du Martinet. En cas d'opposition lors de la mise à l'enquête, le projet serait réglementaire. Le bâtiment F qui servira à créer les locaux nécessaires définitifs sera construit sur la partie Nord du terrain d'athlétisme. L'accord du canton, conscient du manque de terrain disponible à Rolle, a été obtenu.

Mme Gordon ajoute que le choix du Codir s'est porté sur des structures modulaires car leur coût est assez similaire à ceux des containers pour lesquels des normes sévères en termes d'isolation et de chauffage sont appliquées. Elle souligne que la construction sera déposée sur des éléments protégeant le terrain de basket. Ce dernier sera donc préservé et remis en l'état lors du démontage.

- M. Philippe Parmelin s'interroge sur la capacité du site Martinet à accueillir un nombre de constructions en constante augmentation et s'inquiète de la probabilité de voir prochainement fleurir des écoles de type « buildings ».

M. Straub répond qu'il n'y a aucun autre endroit à Rolle ni dans les environs pour construire et que le plan d'affectation devra être modifié en conséquence. Dans le futur, les agrandissements pourraient effectivement se faire en hauteur.

Mme Gordon ajoute qu'il est impératif de rassembler les élèves du secondaire sur un même site. Cela relève d'une disposition légale.

- M. Nicolas Mivelaz demande quels sont les outils disponibles qui permettraient de planifier plus efficacement la démographie et surtout les effectifs des classes.

Mme Gordon répond que l'Institut spécialisé Microgis a mené une étude sur cette problématique en 2018. Le Codir a choisi de se baser sur les prévisions moyennes alors que c'est finalement le scénario élevé qui était exacte.

M. Mivelaz demande s'il est judicieux de continuer à payer ce prestataire pour une étude qui manque d'exactitude ou s'il serait possible d'envisager d'autres outils.

Mme Gordon répond que les statistiques ne sont pas une science exacte et qu'aucune étude supplémentaire n'est prévue à l'heure actuelle. A Mont-sur-Rolle, trois classes vont être ajoutées, à Dully des classes sont également prévues. Elle relève que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire implique une importante densification de la ville de Rolle, d'où cette situation d'urgence due à l'augmentation de la population.

- Mme Dominique Perren déplore que le terrain d'athlétisme et de basket soient condamnés. Elle trouve que l'utilisation des nombreuses places de parc pour y installer le nouveau bâtiment devrait être étudiée.

M. Straub répond que l'orientation du bâtiment a été pensée afin qu'il n'empiète que sur un seul des deux terrains de basket. Il souligne que cette occupation est temporaire puisqu'il sera remis en état. Cependant, une partie du terrain d'athlétisme sera définitivement condamnée

pour y installer les constructions futures. Il précise que le nouveau plan d'affectation sera établi avec la commune de Rolle en optimisant les surfaces à disposition. Par ailleurs, il rappelle que le site du Martinet appartient à la commune de Rolle et que cette dernière est libre d'utiliser ses places de parc comme elle le souhaite.

Mme Gordon rappelle que l'Association Enfance et Jeunesse met à disposition des classes sur les territoires des communes. Elle possède uniquement un droit de superficie, elle construit et finance les immeubles. Toutes les questions territoriales sont réglées par les communes.

- M. Yannick Giroud demande d'où viennent les fonds nécessaires à cet investissement.

M. Straub répond que l'emprunt se fera auprès d'un établissement financier tel que mentionné dans la décision du préavis.

M. Giroud s'inquiète de la deuxième phase des travaux. Si ce n'est pas l'entreprise ERNE qui obtient le mandat, lors de l'offre de marché public, cela pourrait poser problème. Il serait techniquement délicat pour une autre entreprise de poursuivre une construction sur des modules existants posés par un autre prestataire.

M. Straub précise que l'offre de la société ERNE est la plus avantageuse. L'appel d'offre sera lancé en bonne et due forme sur le marché public. Il estime cependant qu'il est peu probable qu'une entreprise qui n'aura pas exécuté la première phase des travaux prenne le risque de terminer cette construction et surtout de garantir le nouveau bâtiment dans son intégralité, et cela au même tarif.

M. Giroud s'inquiète de la légalité de ce type d'offre de marché public qui n'en est plus vraiment un puisqu'une seule entreprise pourra y répondre.

M. François Delafoge confirme qu'il s'agira bien d'une offre de marché public dans ce cas.

- Mme Chantal Maurer constate que l'amortissement des structures modulables est prévu sur 10 ans. En cas de vente avant cette échéance, elle trouve qu'il devrait être limité à la durée d'utilisation de l'installation.

Mme Gordon répond qu'un amortissement sur dix ans est raisonnable selon le Codir. Dès 2021 il sera amorti sur la totalité du préavis.

Mme Maurer propose d'ajouter la phrase suivante au dernier point des conclusions du Codir: « En cas de revente des éléments, d'utiliser le montant de la vente en amortissement afin d'en réduire la durée. »

Mme Mozzeti demande pourquoi cela n'a pas été prévu dans le préavis.

M. François Delafoge répond que la durée de la préparation du nouveau PPA n'étant pas connue, il est difficile de savoir combien de temps les éléments modulables seront nécessaires. La valeur de rachat n'étant pas connue actuellement, il trouve préférable de garder une certaine souplesse au niveau de la durée.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 2 avis contraires et 4 abstentions d'accepter l'amendement suivant :

D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur une période de 10 ans. **En cas de revente des éléments, d'utiliser le montant de la vente en amortissement afin d'en réduire la durée.**

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins deux abstentions :

- D'accorder un crédit de CHF 3'380'000.- au Comité de Direction en vue de la construction d'un bâtiment en éléments modulables temporaires en deux phases afin d'accueillir le surplus d'effectif pour la rentrée 2020 et la rentrée suivante.
- D'autoriser le Comité de Direction à appliquer la clause d'urgence pour 4 salles de classe lors de la première étape uniquement et admettre la procédure de gré à gré.
- D'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 3'380'000.- auprès d'un établissement financier.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur une période de 10 ans. En cas de revente des éléments, d'utiliser le montant de la vente en amortissement afin d'en réduire la durée.

7. Postulat

- Postulat de Mme Dominique Perren et consorts demandant la compensation d'un terrain de sport du Martinet. Ce postulat est soutenu par : Mme Nathalie Eynard, M. Yannick Giroud, M. Nicolas Mivelaz, Mme Valerie Mozzetti Rohrseitz et M. Arthur Petit.

Mme Perren lit le postulat qui demande au Codir la construction d'un terrain de sport dans la cour du Collège du Martinet, identique à celui qui sera détruit et son financement intégral par Enjeu.

Mme Gordon répond que la cour de l'école appartient à la commune de Rolle et que l'Association n'a pas de droit de superficie. Elle explique que c'est à la commune de Rolle de se positionner face à ce problème.

Mme Perren s'étonne car une séance a eu lieu avec les Municipaux de Rolle qui l'ont encouragée dans sa démarche auprès du Conseil intercommunal.

M. Roch confirme que les communes se sont engagées à mettre à disposition des terrains à Enjeu à de très bas prix et que ce n'est pas l'association qui décide de ce type de construction.

Mme Mozzetti Rohrseitz regrette qu'on augmente les classes tout en diminuant l'espace extérieur. Elle se demande quel sera l'impact sur l'école et la vie des élèves.

M. Mani informe que le Codir répondra à cette question lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

8. Interpellations

- Interpellation de Mme Valeria Mozzetti Rohrseitz et consorts demandant la planification future des besoins en bâtiments scolaires. Ce postulat est appuyé par : Mme Dominique Perren, M. Yannick Giroud, M. Nicolas Mivelaz, Mme Nathalie Eynard et M. Arthur Petit.

Mme Mozzetti Rohrseitz donne lecture de l'interpellation.

M. Delafoge répond que la commune de Rolle est informée de cette planification par le biais de leur Municipale qui fait partie de la commission des bâtiments et assiste aux séances régulièrement.

Mme Mozzetti s'inquiète que le besoin de 2 classes supplémentaires soit passée à 12 classes.

Le Codir décide d'y répondre lors de la prochaine séance.

- Interpellation de Mme Valeria Mozzetti Rohrseitz et consorts demandant l'application d'un plan canicule pour les écoles et les UAPE. Ce postulat est appuyé par : Mme Dominique Perren, M. Yannick Giroud, M. Nicolas Mivelaz, Mme Nathalie Eynard et M. Arthur Petit.

Mme Mozzetti Rohrseitz lit l'interpellation qui demande que des mesures qui soient appliquées afin d'adapter l'aménagement de l'école aux journées de canicule toujours plus nombreuses, soit : jeux d'eau, thermomètres, arrosage, végétation dans la cour, volets, rideaux...

Le Codir y répondra également lors de la prochaine séance.

9. Election d'un membre au sein de la Commission de gestion

M. Frédéric Mani ayant été nommé membre du Codir, c'est M. Claude Molteni qui s'est proposé pour reprendre sa place au sein de la commission de gestion. Aucun autre candidat ne s'étant présenté, M. Molteni est élu membre de la commission de gestion par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Daniel Emery regrette que les débats n'aillent pas plus en profondeur au vu des coûts très élevés engendrés par les écoles. Il rappelle que le plafond d'endettement de 60 millions va devoir être augmenté. Il fait cependant confiance au CODIR et le remercie pour son excellent travail.

Mme Maurer précise que les bâtiments scolaires seront bientôt totalement amortis. Cela devrait diminuer les charges de l'Association dans un futur proche.

- M. Arthur Petit demande quelle est l'échéance du contrat de la société ELDORA qui prépare les repas des cantines.

M. Claude Gagnard répond que l'échéance est pour la fin de l'année 2020. Il ne peut pas donner plus d'informations étant donné que les discussions sont actuellement en cours pour la suite de ce contrat.

- M. Giroud regrette que la planification des classes soit si floue. Au vu des montants en jeu, il encourage à ce que la vision soit plus claire et mieux affinée dans le futur.

Mme Ingrid Jorissen insiste sur le fait que la qualité de l'étude de la société Microgis ne devrait pas être remise en question. Le scénario médian avait été choisi par le Codir pour ne pas immédiatement engendrer des coûts qui auraient pu s'avérer inutiles. Cependant, la vision du scénario le plus élevé doit désormais être appliquée. Elle rappelle que la synthèse de ces études a été présentée à plusieurs reprises aux délégués et que ces constructions de classes étaient prévues. Mme la Directrice propose de diffuser cette étude à tous les membres afin

que les personnes récemment assermentées puissent également en prendre connaissance. Elle précise que les constructions modulaires sont idéales puisqu'elles pourront facilement être adaptées aux besoins futurs. Elles sont par ailleurs très utilisées dans toutes les associations scolaires intercommunales.

M. Claude Gagnard ajoute que la fermeture d'une école privée a aussi impacté la planification de l'augmentation du nombre d'élèves.

- M. Petit demande comment le service de la comptabilité va s'organiser avec une association qui grandit aussi rapidement.

M. Gagnard rappelle le départ du responsable de la comptabilité en 2019. Néanmoins, les comptes ont pu être bouclés dans les délais. Il estime que l'organisation actuelle donne satisfaction.

Mme Perren se souvient que le Codir avait annoncé que l'engagement d'un nouveau comptable devenait nécessaire lors d'une précédente séance.

M. Gagnard répond qu'une boursière communale à temps partiel travaille actuellement au sein de ce service et qu'elle donne satisfaction.

- M. Nicolas Mivellaz remarque que les études coûtent cher, sont parfois inexactes, vite obsolètes, surtout au niveau de l'évolution démographique. Il propose d'utiliser les données fournies par les contrôles des habitants qui ont le mérite d'être mises à disposition gratuitement.

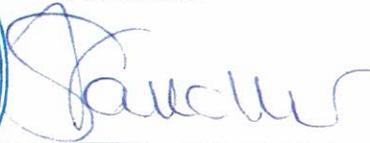
M. Straub répond que, auparavant, les données fournies par les communes étaient utilisées. Malheureusement, cela ne permettait pas de connaître la tendance démographique exacte, et surtout la composition des ménages qui allaient emménager dans les nouveaux bâtiments. Il insiste sur le fait, que la particularité de notre région est que le taux des familles arrivant avec des enfants est très élevé.

M. Claude Molteni, Municipal, remercie l'assemblée de sa présence et invite les délégués à un apéritif offert par sa commune.

Mme la Présidente clôt la séance à 19h40.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente  La Secrétaire

Pascale Vollenweider Sandrine Vaucher